



**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 989.01**

Avis public est donné par la soussignée que le règlement n° 989.01 intitulé :

**Règlement 989.01 modifiant le règlement 989 concernant la bibliothèque municipale.**

- a été adopté par le conseil municipal le **1er octobre 2019**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 2 octobre 2019*

*La greffière,*

  
**Me Annie Chagnon**